

Chapitre 5

Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

Contenu

Résumé.....	73
Aucune politique officielle en matière de fraude.....	74
Frais des députés.....	75
Amélioration des rapprochements de la trésorerie des écoles.....	77
Capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités.....	78
Il n'est peut-être pas nécessaire de combiner les états financiers d'Alcool NB et de Cannabis NB	79
La province possède d'importants systèmes de TI désuets.....	80
Que fait la province au sujet de ses systèmes de TI désuets ?.....	82
Que fait la vérificatrice générale pour auditer le nouveau système PRE ?.....	83
Systèmes informatiques audités dans le cadre de l'audit des états financiers de la province.....	83
Nombreuses faiblesses relatives à l'accès aux systèmes.....	84

Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

Résumé

Opinion sans réserve

5.1 Le 12 septembre 2019, la vérificatrice générale a signé une opinion sans réserve (opinion favorable) sur les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

5.2 L'opinion mentionne que les états financiers consolidés de la province sont présentés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

5.3 Afin de former une opinion sur les états financiers consolidés, nous effectuons des travaux d'audit sur les programmes et les activités d'importance des ministères et des organismes de la Couronne. En outre, nous auditons les principaux postes de recettes et un échantillon de charges prélevées parmi les ministères. Nous examinons aussi les contrôles internes des systèmes informatiques importants.

Recommandations formulées au Bureau du contrôleur

5.4 Dans le cadre de la plupart des audits, il y a lieu de discuter de certaines constatations de l'audit avec la direction. Dans le cadre de l'audit des états financiers de 2019 de la province, nous avons formulé quatorze recommandations au Bureau du contrôleur. Nous avons résumé ces recommandations dans un rapport destiné au comité d'audit de la province.

5.5 Bien que nous estimions que ces recommandations étaient importantes pour être présentées au contrôleur et au comité d'audit, elles n'étaient pas suffisamment importantes en termes quantitatifs et qualitatifs pour modifier notre opinion sur les états financiers consolidés. Nous signalons toutes les constatations importantes dans le présent chapitre.

5.6 Bien que nous n'ayons pas relevé des cas importants de fraude, l'existence de nos constatations peut augmenter le risque de perte ou d'erreur dans les états financiers consolidés de la province. Il y aurait lieu de régler ces points avant le prochain cycle d'audit.

5.7 En général, le Bureau du contrôleur était d'accord avec nos recommandations et a l'intention de donner suite à nos préoccupations dans la prochaine année.

Aucune politique officielle en matière de fraude

Aucune politique officielle pour prévenir la fraude

5.8 Nous avons constaté que la province ne dispose pas d'une politique officielle en matière de fraude dans son manuel d'administration. Notre examen de ce qui se fait dans d'autres provinces a révélé que les autres juridictions comme Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont une politique officielle en matière de fraude.

5.9 Les fraudes perpétrées dans le secteur public suscitent de la crainte, car elles pourraient entraîner la perte de fonds publics qui réduirait la confiance du public dans la capacité de la province de protéger ses actifs.

Une politique pangouvernementale diminuerait les risques de fraude

5.10 Une politique aidant les ministères et les organismes de la Couronne à prévenir et à déceler la fraude contribuerait à réduire les risques de fraude. Voici des exemples de ce que la politique pourrait comprendre :

- risques de fraude documentés;
- procédures documentés pour prévenir, déceler et signaler une fraude;
- la nécessité de la formation et de l'éducation en matière de sensibilisation à la fraude.

5.11 Nous avons formulé une recommandation au Bureau du contrôleur pour élaborer une politique officielle en matière de fraude.

Recommandation

5.12 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur (audit interne) élabore une politique officielle en matière de fraude pour l'inclure dans le Manuel d'administration de la province.

Frais des députés

Les députés devraient être tenus responsables d'un haut niveau de reddition de comptes

5.13 En tant que représentants élus, les députés de l'Assemblée législative devraient être tenus responsables d'un haut niveau de reddition de comptes pour leurs frais engagés dans l'exécution de leur mandat. Cette année, dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons effectué des travaux pour déterminer si les députés suivent les politiques et les procédures à l'égard de leurs frais engagés à titre de député.

Aucune preuve de fraude trouvée dans l'échantillon de frais reliés aux députés

5.14 Au cours de notre audit des états financiers consolidés de la province, nous avons examiné un échantillon de 53 frais reliés aux députés. Nous n'avons trouvé aucun élément probant de fraude dans tous les éléments que nous avons examinés.

5.15 Bien que nous n'ayons trouvé aucun élément probant de fraude dans les éléments que nous avons examinés, nous avons constaté certains cas où le justificatif des frais n'était pas pleinement documenté. Par exemple, nous avons remarqué des cas où le but des frais des députés, comme des voyages d'affaires ou des réunions d'affaires pour le ministère, n'était pas documenté comme l'exige la politique. On nous a fourni par la suite des documents probants pour appuyer tous ces éléments.

Nous avons examiné différents types de frais

5.16 Nous avons examiné des types de frais différents, dont :

- des réclamations de frais de déplacement;
- des réunions d'affaires;
- des frais de bureau de circonscription;
- des indemnités mensuelles.

Nous avons pris en compte les résultats des élections de 2018

5.17 Nos travaux ont aussi pris en compte les résultats des élections provinciales de septembre 2018. Nous avons examiné les frais de députés sortants, de nouveaux députés et de députés réélus. Au total, nous avons examiné les frais de 45 des 66 députés.

5.18 Nous avons examiné des frais :

- de députés de chacun des quatre partis élus;
- de députés qui étaient chefs de parti;
- de députés qui ont été nommés ministres;
- de députés qui n'ont pas été nommés ministres.

Des politiques et des procédures existent pour les frais des députés

5.19 Nous avons constaté que des politiques et des procédures existent et précisent les frais admissibles et le soutien nécessaire avant que les frais des députés soient approuvés.

5.20 La majorité des frais que nous avons examinés étaient des montants payés à des députés dans le cadre d'un processus de réclamation ou de remboursement. Ces frais ont été approuvés au niveau de l'Assemblée législative ou du ministère (pour certains frais de ministre). Nous avons constaté que la direction à l'Assemblée législative et dans chaque ministère connaissait les politiques et les procédures pour approuver les frais des députés.

Recommandation de 2011 mise en œuvre

5.21 L'Assemblée législative nous a informés qu'à partir d'avril 2019 elle avait mis en œuvre la dernière de nos recommandations de 2011 découlant de notre audit portant sur les « Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif ». Nous sommes heureux de ce résultat positif et du fait que ces recommandations ont été mises en œuvre.¹

5.22 Voici les deux dernières recommandations découlant de notre audit de 2011 et qui étaient demeurées en suspens :

« Nous recommandons que tous les frais de bureau de circonscription soient autorisés, payés, comptabilisés, surveillés et présentés par le Bureau du greffier de l'Assemblée législative. L'Assemblée législative et le Bureau du Conseil exécutif devraient apporter les modifications appropriées aux lignes directrices actuelles afin de faciliter ce changement. »

« Afin d'améliorer la reddition de comptes, l'Assemblée législative devrait publier un rapport public sur le total des frais de bureau de circonscription réclamés par chaque député, que ces frais aient été payés par la greffière ou un ministère. »

¹ Nous n'avons pas audité si la recommandation avait été mise en œuvre, car la période dépassait la portée de notre audit du 31 mars 2019.

Amélioration des rapprochements de la trésorerie des écoles

Écarts entre la banque et des documents comptables

- 5.23** Nous avons trouvé :
- dans 16 des 17 comptes bancaires des écoles que nous avons testés, un écart total de 400 000 \$ entre le solde des comptes bancaires et les documents comptables;
 - dans 6 des 7 districts scolaires que nous avons testés, des écarts totalisant 2,4 millions de dollars entre l'information que nous avons reçue des districts scolaires et celle des écoles.

Les écoles et les districts scolaires ne pouvaient pas justifier les écarts

- 5.24** Les écoles et les districts scolaires ne pouvaient pas justifier ces écarts. Nous avons été informés que ces écarts étaient causés par le calendrier des mouvements de trésorerie entre les écoles, les districts scolaires et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

5.25 Même si nous n'avons observé aucune indication de fraude, les écarts dans les rapprochements de la trésorerie augmentent les risques de fraude ou de vol d'espèces dans les écoles et les districts scolaires. Les écarts montrent qu'il faut un processus plus robuste pour rapprocher la trésorerie dans les écoles et les districts scolaires en fin d'exercice.

5.26 Nous avons formulé une recommandation au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour améliorer le processus.

Recommandation

- 5.27** Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance :
- **rapproche les montants de trésorerie des écoles chaque trimestre et à la fin de l'exercice avant le prochain exercice;**
 - **conserve les rapprochements de la trésorerie des écoles à des fins d'audit.**

Capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités

- Récapitulatif du rapport de 2018 – Préoccupations concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités**
- 5.28** Nous avons signalé dans le volume III du Rapport de la vérificatrice générale de 2018 des préoccupations à l'égard du fait qu'Énergie NB pouvait ne pas être en mesure d'autofinancer ses activités à long terme en raison d'un endettement élevé et d'un bénéfice net annuel nominal.
- Récapitulatif du rapport de 2018 – Comment la province comptabilise Énergie NB**
- 5.29** Nous avons aussi inclus de l'information à savoir qu'Énergie NB est actuellement comptabilisée dans les états financiers consolidés de la province comme une entreprise publique. Cela signifie que seuls les bénéfices ou les pertes d'Énergie NB sont inclus dans les états financiers consolidés de la province.
- 5.30** Si jamais Énergie NB était déterminée à ne plus s'autofinancer au moyen des contribuables, et par conséquent n'était plus classée comme une entreprise publique aux fins comptables, alors toutes ses dettes, actifs, passifs, produits et charges seraient inclus dans les états financiers consolidés de la province.
- Énergie NB peut toujours autofinancer ses activités**
- 5.31** Nous avons examiné le travail qu'a effectué le Bureau du contrôleur à l'égard de la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. Nous sommes d'accord qu'Énergie NB peut autofinancer ses activités en ce moment.
- Nous demeurons préoccupés en raison des facteurs influençant sa capacité d'autofinancer ses activités qui continuent de s'aggraver**
- 5.32** Cependant, nous demeurons préoccupés à l'égard de la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités à l'avenir parce que :
- le bénéfice net (excédent) continue de rester au seuil de rentabilité (bénéfice net de 20 millions de dollars en 2019);
 - l'endettement demeure élevé (4,6 milliards de dollars en 2019);
 - encore cette année, Énergie NB n'a pas respecté l'exigence de son ratio d'endettement (dette/capitaux propres) de 80/20 en vertu de la *Loi sur l'électricité*. Le plan d'Énergie NB à long terme indique qu'elle n'envisage pas de respecter cette exigence avant 2029;
 - un important investissement demeure dans la ligne de mire pour des actifs comme la centrale électrique Mactaquac (barrage);

- la tentative d'Énergie NB de créer un nouveau compte réglementaire reporté pour permettre les coûts d'être déplacés à des périodes futures a été refusée par la Commission de l'énergie et des services publics;
- d'importants défis opérationnels et financiers à l'horizon, comme la tarification du carbone.

***Continuer à surveiller
Énergie NB et en rendre
compte l'an prochain***

5.33 Nous demanderons au Bureau du contrôleur de préparer à nouveau l'an prochain une analyse sur la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités. S'il est établi qu'elle n'est plus en mesure de s'autofinancer, cela aura une incidence importante sur la manière dont la province comptabilise Énergie NB dans ses états financiers.

5.34 Vous trouverez de plus amples informations sur la manière dont la province comptabilise Énergie NB et l'incidence potentielle d'un changement dans le Rapport de la vérificatrice générale de 2018 (volume III, chapitre 3).

Il n'est pas nécessaire de combiner les états financiers d'Alcool NB et de Cannabis NB

***Alcool NB et
Cannabis NB sont tenus
d'être combinés selon la
Loi***

5.35 La *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* exige que l'information financière de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcool NB) et de Cannabis NB soit combinée chaque année et auditée aux frais des organismes.

5.36 Nous avons cependant constaté que la province n'utilise pas l'information financière à des fins comptables, car les états financiers des deux organismes sont présentés séparément dans les états financiers consolidés de la province :

- Alcool NB est présenté comme entreprise publique dans le poste « Capitaux propres dans les entreprises publiques » (note 6);
- Cannabis NB est présenté comme un « autre placement » (tableau 6).

***L'objectif et l'avantage
de combiner les états
financiers ne sont pas
clairs***

5.37 Le but et l'avantage de combiner les états financiers d'Alcool NB et de Cannabis NB ne sont pas clairs, sauf en tant qu'exigence législative. La démarche qui consiste à combiner les états financiers et à les soumettre à un audit externe entraînerait des coûts inutiles aux organismes.

5.38 Nous avons formulé une recommandation au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de considérer s'il y a un objectif de combiner les états financiers et de proposer une modification législative si nécessaire.

Recommandation

5.39 Nous recommandons que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor :

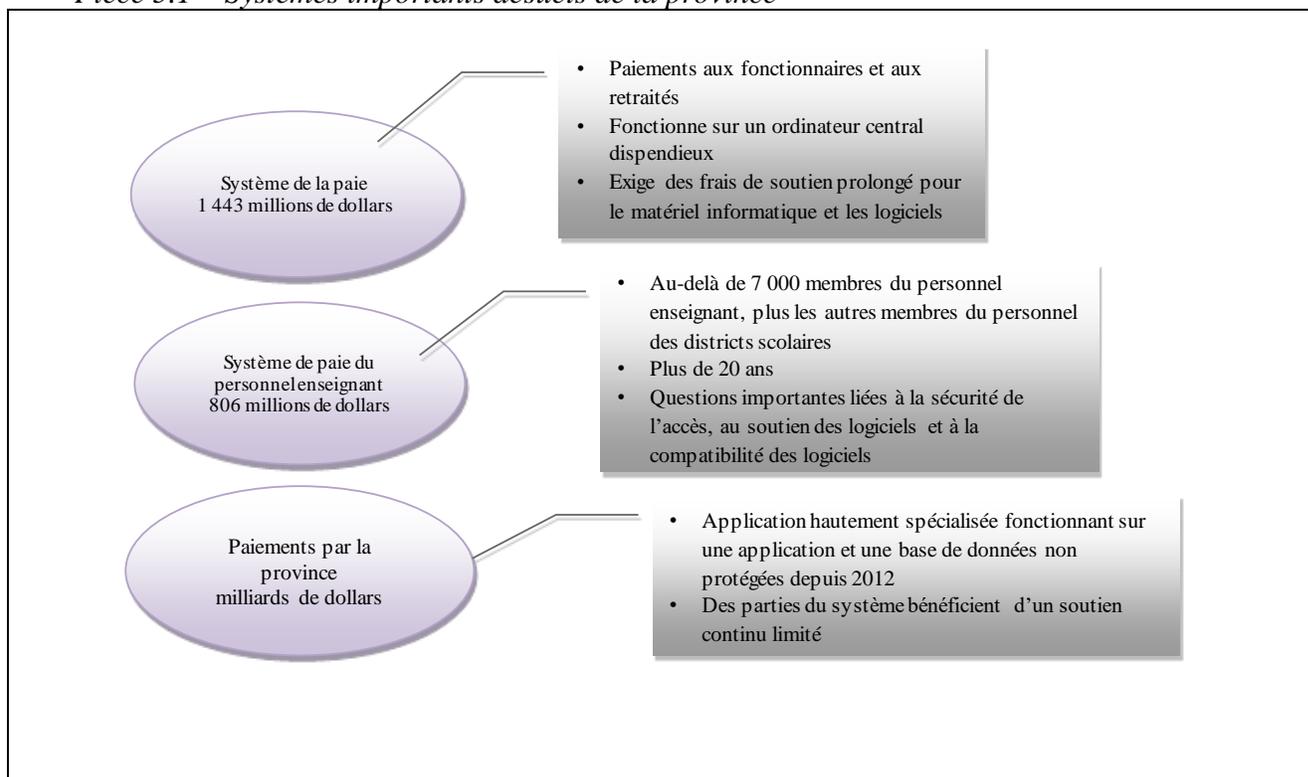
- évalue l'objectif et l'avantage de combiner les états financiers d'Alcool NB et de Cannabis NB;
- modifie la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* afin d'éliminer la nécessité de combiner les états financiers s'ils ne présentent aucun objectif ou avantage.

La province possède d'importants systèmes de TI désuets

Des systèmes importants sont désuets

5.40 Une défaillance des systèmes importants de technologie de l'information (TI) de la province nuirait à la plupart des gens du Nouveau-Brunswick. Depuis les sept dernières années, nous avons signalé que la province possédait de nombreux systèmes de TI désuets. La pièce 5.1 montre les systèmes importants désuets de la province, les sommes traitées et les risques associés.

Pièce 5.1 – Systèmes importants désuets de la province



Source : Le VGNB a préparé la pièce d'après les informations fournies par SNB et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (non auditées).

5.41 Ces systèmes désuets traitent la majorité du service de la paie de la province et ses paiements aux fournisseurs, aux foyers de soins, aux municipalités, etc. Le remplacement de ces systèmes devrait être une priorité essentielle et la province devrait mettre en œuvre un nouveau système le plus tôt possible.

Plusieurs systèmes en double peuvent occasionner des paiements et des efforts en double

5.42 L'exploitation de plusieurs systèmes en double occasionne une perte de temps pour les membres du personnel et peut donner lieu à des paiements en double aux employés et aux fournisseurs. Nous avons observé que SNB (Service Nouveau-Brunswick) exploite trois systèmes de paie et de paiements distincts. Nous avons aussi constaté que SNB a effectué des paiements en double de la paie et à des fournisseurs en raison de l'exploitation de plusieurs systèmes.

Que fait la province au sujet de ses systèmes de TI désuets ?

Nouveau système PRE imminent

5.43 La province envisage de remplacer ses systèmes désuets et en double par un nouveau système PRE (planification des ressources d'entreprise). La portée du nouveau projet PRE est massive et la province doit bien le gérer pour en assurer le succès et éviter un échec de mise en œuvre de système.

5.44 Voici trois avantages de la mise en œuvre d'un nouveau système PRE :

- Il sera plus efficace car il remplacera beaucoup des systèmes désuets de la province.
- Il empêchera les défaillances des systèmes désuets, car il fonctionnera sur des logiciels et du matériel informatique actualisés.
- Il fournira une meilleure information en temps opportun aux décideurs.

La portée du système est massive

5.45 Le nouveau système PRE sera utilisé par la partie 1 (ministères et certains organismes de la Couronne), la partie 2 (districts scolaires), les régies régionales de santé et les collèges communautaires. Le système couvrira plusieurs domaines comme :

- le système de paie et la gestion des ressources humaines;
- l'approvisionnement (achats);
- les finances (paiements, grand livre, immobilisations, gestion de la trésorerie, etc.);
- la gestion des subventions;
- d'autres domaines comme les locaux d'habitation.

5.46 D'après les entretiens que nous avons eus, nous avons été informés que SNB et Finances et Conseil du Trésor prennent des mesures pour s'assurer qu'un cadre solide de gestion de projet est en place pour surveiller et contrôler ce changement de système important.

Aucune date à savoir quand le système PRE sera achevé

5.47 Un calendrier pour la mise en œuvre du nouveau système PRE n'a pas été finalisé. La province est en train de faire affaire avec un fournisseur pour l'aider à mettre en œuvre le nouveau système PRE. Une fois le contrat accordé, l'équipe établira un calendrier pour la mise en œuvre.

Contrat signés pour logiciels « dans le nuage »

5.48 En mai 2019, la province a signé un contrat pour un logiciel « dans le nuage » en tant que service qui donnera accès à la solution technologique qui supportera le nouveau système PRF. Cela fut une étape importante du projet.

Coût total du système inconnu

5.49 Nous n'avons pu déterminer le coût total du nouveau système PRE. Le projet est toujours à ses débuts.

Que fait la vérificatrice générale pour auditer le nouveau système PRE ?

La VG continuera à faire rapport

5.50 Nous considérons la mise en œuvre du système PRE comme étant un risque important pour la province. La direction a indiqué qu'elle surveille, évalue et gère ce risque. Toutefois, nous continuerons à rendre compte de la mise en œuvre du système PRE dans les prochains rapports.

5.51 Jusqu'à ce que le système PRE soit achevé, nous continuerons d'auditer les systèmes désuets existants.

Systèmes informatiques audités dans le cadre de l'audit des états financiers de la province

5.52 Dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la province, nous effectuons des travaux sur différents systèmes informatiques. Dans la pièce 5.2, nous fournissons des informations sur les systèmes informatiques audités et à savoir si des recommandations ont été formulées à chaque ministère ou organisme de la Couronne responsable.

5.53 Dans le présent rapport, nous avons présenté les constatations que nous estimons avoir un caractère significatif de nos travaux sur les systèmes informatiques.

Pièce 5.2 – Liste des systèmes et domaines de TI audités par le VGNB en 2018-2019 et si des recommandations ont été formulées à la direction du ministère ou de l'organisme de la Couronne

Ministère ou organisme	Système ou domaine de TI	Recommandations formulées
Éducation et Développement de la petite enfance	Système de paie des enseignants	Oui
Finances et Conseil du Trésor	Système de l'impôt foncier	Oui
Service New Brunswick	Système de la paie de la fonction publique (SIRH)	Oui
	Système de saisie des données Oracle (IPM)	Oui
	Infrastructure des TI	Oui
	Système d'évaluation foncière	Oui
Bureau du contrôleur	Systèmes financiers Oracle	*

Source : Le VGNB a préparé les informations.

**Cet audit était en cours d'achèvement lors de la rédaction de ce chapitre.*

Certaines constatations sont délicates

5.54 Nous ne publions pas les détails concernant nos travaux relatifs aux systèmes de TI en raison de la nature technique de plusieurs de nos constatations et en raison du risque de perte de biens publics si des détails de telles constatations étaient présentés. Nous présentons plutôt un résumé de nos observations et fournissons un aperçu des constatations les plus importantes.

Nombreuses faiblesses dans le système TI

Préoccupés par la nature, le nombre et la gravité des faiblesses des systèmes

5.55 Dans six de sept audits des systèmes informatiques présentés à la pièce 5.2, nous avons constaté de nombreuses faiblesses des TI. Nous sommes préoccupés par la nature, le nombre et la gravité des faiblesses étant donné l'importance des systèmes examinés. Nous ne rapportons pas les détails de nos observations car cela pourrait compromettre la sécurité des divers systèmes.

Il faut des contrôles rigoureux pour protéger les données

5.56 Il faut des contrôles d'accès rigoureux pour protéger la confidentialité et l'intégrité des données. Sans contrôles rigoureux, les risques de fraude, d'erreur et d'exposition involontaire d'informations confidentielles augmentent.

- Séparation inadéquate des fonctions*** **5.57** Nous avons trouvé deux cas où existe un risque relatif à la séparation des fonctions. Les utilisateurs ont un accès leur permettant d'effectuer des fonctions clés à l'insu et sans l'autorisation d'une autre personne.
- Droits d'accès excessifs*** **5.58** Nous avons remarqué un cas où les utilisateurs avaient un accès dépassant ce dont ils avaient besoin pour leurs responsabilités au travail. Ce cas donnait accès aux utilisateurs pour modifier des images numérisées confidentielles.
- Problèmes reliés à la gestion des comptes d'utilisateurs des systèmes*** **5.59** Nous avons constaté des faiblesses relatives à la gestion des comptes d'utilisateurs des systèmes. Ces faiblesses étaient liées aux comptes d'utilisateur de même qu'aux comptes d'administration du système.
- Insuffisance des contrôles d'accès aux bâtiments*** **5.60** Nous avons découvert un cas où le processus pour accorder l'accès à un bâtiment sécurisé où se trouvaient des données et du matériel sensible était ad hoc et ne suivait pas le processus d'approbation officiel.